



DEVENEZ CLEVACANCES !

Clévacances est un label de qualité national pour les gîtes, les chambres d'hôtes, l'habitat de loisir et les résidences. En devenant adhérent, vous entrez dans un réseau de près de 80 propriétaires actuellement dans les Ardennes qui affichent leur qualité.



### La qualité Clévacances, qu'est ce que c'est ?

La labellisation Clévacances est conditionnée au respect des critères du label, c'est pour cela que le client fait confiance à la marque. Suite à une visite du logement par un technicien, un nombre de clés lui est attribué, de 1 à 5 clés. Cette visite payante a lieu tous les trois ans pour contrôler les éventuels changements. Un hébergement peut également obtenir une qualification : Environnement (isolation, tri, gestion de l'eau...), Affaires (pour un accueil optimal des personnes en déplacement professionnel), Pêche (accueil optimal des pêcheurs). Clévacances assure également l'assistance juridique et le suivi des litiges éventuels.



### Un suivi personnalisé

Clévacances Ardennes est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller avant et pendant la durée de votre adhésion sur des points juridiques et fiscaux, la communication (dépliants, internet...) que vous pouvez développer, et tout type de conseils.

Clévacances simplifie la gestion de votre location en vous proposant une large gamme de services : une aide juridique, une documentation contractuelle (contrats de location), des informations (bulletin d'information INFOCLES), un accès à l'extranet propriétaires.

### Une gestion libre et on line

Vous gérez vous-même votre planning de réservation et vous fixez vos tarifs. Vous pouvez diffuser votre annonce sur différents sites internet. D'ailleurs, Clévacances a mis en place pour ses adhérents un partenariat avec le site [www.abritel.fr](http://www.abritel.fr), vous faisant bénéficier de réductions sur votre abonnement. Enfin, Clévacances vous propose un système de réservation en ligne où vous gérez le planning et les tarifs d'un seul clic sur [www.clevacances.com](http://www.clevacances.com), [www.sejour-ardennes.com](http://www.sejour-ardennes.com) et sur votre propre site internet.



### La communication au niveau départemental :

Clévacances Ardennes édite un catalogue à 8 000 exemplaires diffusé sur les salons du Comité Départemental du Tourisme et par courrier sur demande. Il participe au Salon B&B Expo à Bruxelles chaque année en mars et diffuse les annonces des hébergements labellisés sur les sites [www.ardennes.com](http://www.ardennes.com) et [www.clevacances.com](http://www.clevacances.com). Une communication personnelle des propriétaires est indispensable à la bonne location des hébergements.

### Comment labelliser son hébergement ?

Prenez contact avec Clévacances Ardennes. N'hésitez pas à demander un rendez-vous pour étudier votre projet avec l'animatrice. Dès que votre meublé est terminé, une visite de labellisation est programmée. Lors de la visite, l'animatrice remplit la grille de critères du label. Le niveau de labellisation obtenu vous est communiqué ensuite par courrier. Une participation financière est demandée aux adhérents du réseau Clévacances pour financer les actions de promotion ainsi que les documents contractuels.



### Pour toute question, pour demander un dossier de présentation :

Clévacances Ardennes  
24 Place Ducale - BP 419  
08107 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex  
Tél. 03 24 56 68 69  
Fax : 03 24 59 20 10  
[cornet@ardennes.com](mailto:cornet@ardennes.com)